



Que se passe-t-il à Feigères?

Bulletin de décembre 2019 • N° 11

Au seuil de trente années de mandats municipaux bien remplis, nous avons demandé au maire de Feigères, Guy Roguet, de confier au *Que se passe-t-il?* quelques-unes de ses réflexions, de ses dernières impressions, avant de laisser son siège à un nouvel édile qui prendra place après les élections de mars prochain.

Quelle motivation à cet engagement ?

On ne se lance pas dans l'aventure municipale pour une seule raison ; curiosité, désir d'apprendre et les encouragements prodigués par un ancien élu, Léon Saxod. Au départ, on se lance en pensant à « son » hameau puis rapidement, au fil des rencontres avec les habitants, on découvre l'histoire du village, les autres hameaux, et on cherche à développer la commune dans son ensemble pour que tous soient bien implantés et puissent dire « mon village ». J'ai également toujours été bénévole dans des associations.

La population de Feigères présentait-elle le même profil qu'aujourd'hui ?

Non, les agriculteurs étaient plus nombreux, il en reste trois sur la commune ; il y avait un peu plus de 850 habitants, nous dépassons les 1 600 maintenant. Les nouveaux arrivants étaient initialement issus de l'ensemble du pays, leur origine est devenue plus locale dernièrement, avec des Suisses ou des ressortissants de l'Union européenne vivant à Genève, donnant ainsi une grande mixité au corps social du village et mettant en avant des centres d'intérêt citoyens moins exclusivement portés vers la ruralité ; on peut rappeler que les ressortissants non français issus de l'UE ont droit de vote aux élections municipales et sont éligibles, sauf aux fonctions de maire et d'adjoint.

Qu'est-ce qui a changé dans la gestion municipale ?

Le plus notable, c'est l'évolution des compétences : transport scolaire, eau et assainissement, petite enfance, personnes âgées, autant de secteurs qui sont passés à une échelle territoriale supérieure. Les cartes d'identité sont uniquement instruites dans les plus grandes communes.

Dans la plupart des cas, ce transfert de compétences a conduit à la mutualisation des ressources et donc une économie d'échelle, tout en répondant à un besoin de solidarité évident entre des communes aux territoires minuscules par rapport aux enjeux modernes et aux bassins de vie de nos habitants.

Si le PLU, fonction réputée très identitaire et donc délicate à exercer, reste encore une attribution municipale, son contenu est de plus en plus encadré et orienté par d'autres documents hiérarchiquement supérieurs, en particulier le Schéma de cohérence territoriale. Le SCoT est en quelque sorte l'ADN de la politique d'aménagement du territoire à l'intérieur de notre communauté de communes et oblige à harmoniser les décisions municipales, ce qui n'est pas toujours compris ou accepté par tous les citoyens. L'interdépendance qui en résulte au niveau du territoire et qui s'étale entre Salève et Vuache s'en est trouvée renforcée, elle réclame même une participation plus active aux multiples réunions de la Communauté de communes avec laquelle les relations sont parfois difficiles. Cette dernière prenant de plus en plus d'ampleur, les petites communes doivent réussir à se faire entendre et écouter.

Quelles inquiétudes aujourd'hui ?

Comment financer l'action municipale lorsque les ressources s'appauvrissent ? Nous restreignons les dépenses de fonctionnement lorsque cela est possible, la dotation de l'État diminue, la taxe d'habitation est en voie de disparition : bonne nouvelle pour le budget des ménages, sans doute ; mais par quoi sera-t-elle remplacée ? Les contribuables doivent certainement être conscients qu'il ne s'agira que du déplacement d'un poste budgétaire à un autre, à moins que dans cette action ne soit simplement programmée la fin de l'existence communale au bénéfice des structures supra telles que la communauté de communes, le pôle métropolitain et autres couches du millefeuille. Dans les deux cas, je crains que le citoyen ne puisse plus participer directement aux décisions concernant sa commune. Pour moi, les taxes locales devraient être payées par tous et non seulement les propriétaires, de manière à ce que chaque habitant participe au développement de sa commune. Il faut garder ce lien avec la commune et l'équité entre les citoyens devant les charges publiques. De plus, cela ne conduirait-il pas à une surtaxation des propriétaires ? Autre inquiétude : les élus locaux peuvent se décourager devant la montagne d'obstacles qui entravent la réalisation des projets. Hier l'école, aujourd'hui la voie verte, subordonnée à l'octroi de subventions et à la complexité des procédures pour en bénéficier. Dans ce contexte, on peut comprendre le peu d'engouement pour se porter candidat aux municipales.

Le plus difficile dans l'exercice de la fonction ?

Quand on s'investit fortement, on peut s'attendre à être sollicité en permanence ; c'est la vie privée qui disparaît et la famille qui pâtit de la situation. Au moins aussi grave, l'incompréhension et l'impatience de citoyens pour qui tout est dû immédiatement et qui manifestent leur hargne par des marques d'incivilité croissantes (insultes, courriers désobligeants, judiciarisation de litiges, etc). Malheureusement, la responsabilité pénale des maires laisse parfois indifférente la hiérarchie administrative.

Les meilleurs moments ?

Heureusement que le contact avec la population reste la plupart du temps une satisfaction car la reconnaissance existe. Le plaisir de voir une commune comme la nôtre, plutôt bien entretenue et propre, demeurer un territoire où il fait bon vivre. Le plaisir de voir les enfants jouer dans leur cour de récréation ou étudier dans de bonnes conditions et d'accourir quand je vais à l'école pour me dire bonjour. Le plaisir d'échanger avec mes collègues du conseil municipal ou les bénévoles des associations qui s'investissent eux aussi pour notre commune. Le plaisir de voir des personnes qui se sont présentées à nous en détresse réussir à rebondir. Le plaisir de voir s'animer le centre-bourg autour de nos commerces et services de proximité.

Entretien mené par D. Gayraud

Le Conseil municipal

COMPTE RENDU DU **CONSEIL MUNICIPAL** DU 5 DÉCEMBRE 2019

ORDRE DU JOUR AVEC DÉLIBÉRATIONS

FINANCES

1. Convention d'occupation du domaine public relatif à l'appartement de l'atelier municipal

Le Conseil autorise la location du logement au-dessus de l'atelier municipal et donne délégation à M. le Maire pour signer la convention.

2. Avenant au marché de fourniture de repas en liaison froide

Pour une meilleure organisation en cuisine avec la mise en place du second service, une répartition des repas élémentaire/maternelle sera faite par le prestataire. Actuellement la répartition est faite sur place.

3. Décision modificative

SECTION INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
1328 – Subventions d'investissement « autres »	400 €	10226 – Taxe d'aménagement	1 600 €
10226 – Taxe d'aménagement	1 200 €		
TOTAL	1 600 €	TOTAL	1 600 €

4. Acquisition de parcelles pour régularisation foncière

Section	Numéro	Situation	Superficie concernée par l'acquisition	Propriétaire	Prix d'acquisition
ZB	263	Grossaz	255 m ²	SCCV L'Amaryllis	1 €/m ²
TOTAUX			255 m²		255 €

RESSOURCES HUMAINES

1. Adhésion au Comité national d'action sociale (CNAS)

Après une analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une action sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les personnels pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget, il est décidé d'adhérer au CNAS au 1^{er} janvier 2020.

2. Adhésion à la convention de participation « prévoyance » proposée par le Centre de gestion de la Haute-Savoie (CDG74)

La convention groupée de participation à la protection sociale complémentaire des agents arrivant à sa fin au 31/12/2019 et après mise en concurrence par le CDG74, il est décidé d'adhérer à la nouvelle convention au 1^{er} janvier 2020 avec une participation de 20 euros par agent et par mois.

3. Mise en place d'un emploi de vacataire

Afin de répondre à d'éventuels besoin de service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à une personne, afin de réaliser des formations. Il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, rémunéré après service fait sur la base d'un forfait. Le Conseil autorise le recours au vacataire et en fixe les modalités.

4. Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Afin de faire face rapidement à un accroissement d'activité au service périscolaire en cas de fluctuation des effectifs et de la nécessité pour conserver un taux d'encadrement permettant une bonne organisation du service, un emploi pour accroissement temporaire d'activité est créé.

ORDRE DU JOUR SANS DÉLIBÉRATIONS

1. Demandes d'autorisations d'urbanisme

1.1 Permis de construire modificatif

- AALLOUCHE Kalid et CAHU Fatima : augmentation de la surface habitable - 74, chemin de l'Église.

1.2 Déclarations préalables

- LAVERRIÈRE TISSOT Denise : pose d'une clôture, portail et portillon - 128, route des Hôteliers
- LENSE Helmut : pose d'un carport - 179, route de Grossaz
- GRATCHOFF Gilles : pose d'un abri de jardin - 385, chemin de la Scierie.

2. Déclarations d'intention d'aliéner

- Bâti sur terrain propre - Usage : habitation - Parcelle : AI - 353, rte de Présilly
- Bâti sur terrain propre - Usage : habitation - Parcelle : ZL - 163, rte de l'Agnellu.

**GUY ROGUET, MAIRE DE FEIGÈRES,
ET SON CONSEIL MUNICIPAL
VOUS CONVIENT À LA CÉRÉMONIE
DES VŒUX, VENDREDI 10 JANVIER
À 19H EN SALLE POLYVALENTE.**

Nouveautés dès le 15 décembre 2019

La zone 84 devient la zone 230 : nouvelle offre tarifaire

zone 230		zone 230 + 10	
Billet unique (adulte)	1,60 €	Billet unique (adulte)	4,30 €
Abonnement mensuel (adulte)	34,00 €	Abonnement mensuel (adulte)	96,00 €
Abonnement annuel (adulte)	395,00 €	Abonnement annuel (adulte)	748,50 €

Nouvelle ligne 76 entre Viry (Eglise) et La Plaine

Horaires ajustés pour de meilleures correspondances : lignes **D M N 62 63 T2**

+ d'infos : www.cc-genevois.fr

Optez pour l'abonnement annuel : simplifiez vos déplacements et profitez d'un tarif plus avantageux

Horaires et tarifs pour vos trajets transfrontaliers : lemanpass.com

Genevois, Gct, atpg, TRANSALIS



Vos élus vous informent

MOT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



LE COLIS DE NOËL

La distribution des colis de Noël offert par le CCAS est réservée aux personnes de 70 ans et plus. Cette année, le CCAS a remis 55 colis individuels et 37 colis pour les couples. Des boîtes de chocolats sont proposées pour les personnes vivant en maison de retraite.

De plus, depuis plusieurs années, certaines personnes âgées de 70 ans et plus, se sont manifestées pour nous signaler qu'elles ne souhaitent pas recevoir ce colis. Cette action se traduit par une subvention accordée en faveur d'ALFAA (Association de lutte contre la faim dans l'Agglomération annemassienne et du Genevois haut-savoyard) ; laquelle sera votée lors du conseil d'administration du CCAS dans le courant du 1^{er} semestre 2020.

LE REPAS DES AÎNÉS

Le repas du Centre communal d'action sociale (CCAS), qui concerne toutes les personnes de la commune âgées de 65 ans et plus, aura lieu dimanche 2 février 2020 à la salle polyvalente dès midi. Comme par le passé, une invitation sera envoyée courant janvier, à toutes les personnes concernées. Cependant, si certains d'entre vous ne la recevaient pas, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie qui vous inscrira au repas. Pour une meilleure organisation, nous vous remercions de confirmer votre présence en appelant le secrétariat de mairie au plus tard le 15 janvier 2020.

ERRATUM Une erreur s'est glissée dans l'édito du mois de novembre : il y a eu 48 morts pour la France et non 60.

CAMPAGNE NATIONALE 2019 DE PRÉVENTION SUR LES RISQUES D'INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

En Haute-Savoie, au cours de la période de chauffe 2018-2019, 21 personnes ont été intoxiquées au monoxyde de carbone et le nombre de signalements d'intoxication oxycarbonée a augmenté de 9,3% par rapport à la saison précédente.



Plus d'infos sur le site : www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Sante/Logement/Monoxyde-de-carbone#!/Particuliers/page/F20760.



ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020 ; la date limite d'inscription sur la liste électorale est le 7 février 2020.

Vous avez la possibilité de vous inscrire directement sur le site www.service-public.fr. Pour les inscriptions en mairie, une pièce d'identité et un justificatif de domicile de mois de 3 mois seront à remettre à l'accueil.



DÉNEIGEMENT

En saison hivernale, nous tenons à vous rappeler que les circuits de déneigement sont gérés par la commune. Seront en priorité déneigés, le chemin de l'école et le circuit des cars scolaires : du chemin de la Scierie à la route de Saint-Julien en passant par le chemin des Hutins, la route de Grossaz, le chemin de Pré-Vally et la route de Chez Jolliet. Les autres rues communales seront ensuite déneigées. Les voies des riverains avec lesquels une convention de déneigement est passée sont effectuées en dernier lieu.

Nous tenons également à vous préciser que le déneigement des entrées privées reste à la charge des propriétaires, cela même après passage du chasse-neige ayant occasionné des andains de neige.



Vie associative et scolaire

FÊTE DE LA COURGE

Le 23 novembre dernier, se tenait à la salle polyvalente la Fête de la courge tant attendue par les petits et les grands. Cette édition affichait encore complet et des enfants en délire ont accompagné à la zumba Rodolphe sur des rythmes enflammés.

Merci encore au Sou des écoles pour son organisation et à tous pour votre participation. À l'année prochaine !

*Pour le Sou des écoles,
Caroline Sainte-Croix*



APRÈS-MIDI LOISIRS (NOUVELLE IDENTITÉ)

Travaux manuels divers, bricolage, décorations, découvertes artisanales, loisirs, visites culturelles, etc. **Chaque vendredi de 14h à 16h en salle Carrefour Jeunes (salle polyvalente de Feigères, 1^{er} étage).** »

ÉTAT CIVIL

• DÉCÈS •

M. Dubosson Henri,
décédé le 9 novembre 2019,
route de l'Agnellu

*Toutes nos condoléances
à la famille.*

JANVIER - FÉVRIER 2020

10

VENDREDI 10 JANVIER
CÉRÉMONIE DES VŒUX
DU MAIRE

02

DIMANCHE 2 FÉVRIER
REPAS DU CCAS

LE RESTAURANT
L'INSTANT PRÉSENT SERA FERMÉ
DU 22 DÉCEMBRE 2019
AU 6 JANVIER 2020 INCLUS

ALLER ET VENIR TRANSPORTS ET MOBILITÉ DANS LE PAYS DE GENÈVE

Transports et mobilité, deux thèmes qui nous sont bien familiers dans notre quotidien. Et qui de mieux que ses habitants pour nous parler de l'histoire régionale ? Pierre-François Schwarz (Feigérois) en collaboration avec Claude Barbier (Virois) nous l'expliquent dans leur troisième volume de la collection des Atlas historique du Pays de Genève.

Le livre est disponible sur le site :
www.la-salevienne.org.

MAIRIE DE FEIGÈRES

152, ch. des Poses-du-Bois - BP 30612
74166 Feigères Cedex

Tél. **04 50 49 24 60** www.feigeres74.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi et jeudi : 8h15-12h / Mardi : 17h-19h
Mercredi : 10h-12h / Vendredi : 15h-17h



MIXTE
Papier issu de
sources responsables
FSC® C012623



Directeur de la publication : Guy Roguet • Rédacteur en chef : Laurent Vanderschaege